

30. Question de Monsieur Ibrahim DÖNMEZ, conseiller communal, du 21 mai 2020 -- Vraag van de heer Ibrahim DÖNMEZ, gemeenteraadslid, van 21 mei 2020.

En application de l'article 4 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, de pouvoirs spéciaux relatif au fonctionnement des organes communaux dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19, ce point a été transformé en question écrite -- In toepassing van artikel 4 van het Besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, bijzonder machtenbesluit betreffende de werking van de gemeentelijke organen in kader van de sanitaire crisis COVID-19, werd dit punt omgevormd in schriftelijke vraag.

Le parcours pour les joggeurs et les piétons le long du parc Josaphat.

Depuis le vendredi 15 mai, la commune de Schaerbeek a mis sur pied un parcours pour les joggeurs et les piétons le long du parc Josaphat.

Ce nouveau dispositif génère et accentue de nombreux problèmes de mobilité et ne semble pas satisfaire un grand nombre de riverains et de commerçants. Et ceci tant dans la zone concernée par les aménagements ou que dans d'autres tronçons impactés par le trafic en provenance de la place Meiser.

En effet, ce sont d'interminables files de voitures qui se forment en permanence du mat de Lallaing jusqu'au haut de l'avenue Rogier. Ce goulot d'étranglement génère des nuisances insupportables pour les riverains, tant en termes de bruit que de pollution. Le report d'une autre partie de ce trafic en provenance de la place Meiser vers le boulevard Lambertmont n'est également pas de nature à assurer la fluidité du trafic, et ce d'autant plus que le boulevard est promis dans un avenir proche à une réduction de 3 à 2 bandes de circulation.

Les commerçants de l'avenue des Azalées et des alentours se plaignent également d'une baisse très importante de passages, et donc de clients, induite par ces aménagements.

Ces aménagements semblent avoir été fait dans une certaine précipitation : pas de concertation avec les riverains ni les commerçants, aucune étude d'impact, même sommaire !

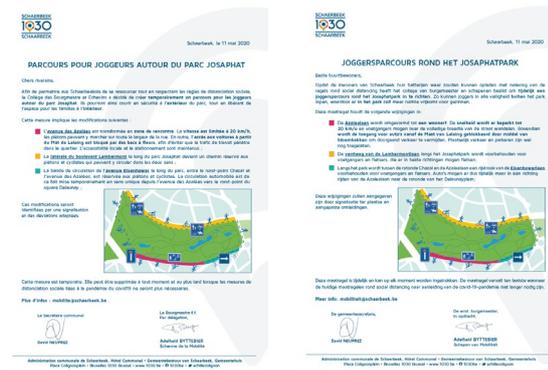
Je souhaiterai des réponses aux questions suivantes :

1. Y a-t-il eu une quelconque concertation pour ces aménagements ?
2. Confirmez vous le caractère provisoire de ces aménagements ?
3. Quel est le cout approximatif de ces aménagements ?

Réponse :

Nous avons bien reçu votre question écrite concernant le parcours pour les joggeurs. Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses à vos questions.

En ce qui concerne l'information distribué : un toutes-boîtes (FR et NL) a été distribué le 14 mai, en plus des affiches A3 sont attachées sur le parcours le 20 mai.



En ce qui concerne le caractère provisoire des aménagements :

Cette mesure est temporaire et fait partie du paquet de mesures concernant la pandémie Covid 19 ayant comme objectif de donner plus d'espace aux modes actifs autour du parc. Il s'agit d'une installation temporaire qui reste actuellement en place jusqu'au 30 juin 2020. Une évaluation est en cours pour décider avec le Collège de poursuivre les mesures jusqu'à la fin du mois d'août 2020.

Le parcours a été mis en œuvre par les services communaux, la police a donné ses conseils ainsi que le SIAMU et certains citoyens actifs à Schaerbeek. Pour les routes régionales, nous avons travaillé en collaboration avec Bruxelles-Mobilité. Toutes les conditions ont été remplies.
En ce qui concerne le coût:

L'installation temporaire a surtout coûté des heures de travail au personnel communal. En termes de conceptualisation, de consultation avec Bruxelles Mobilité et d'exécution sur place. Le matériel pour l'aménagement était disponible ou pouvait être emprunté de la Région. La création d'une signalisation supplémentaire fut € 800.